



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Eau Environnement

Affaire suivie par : Xavier GROLLEAU

Tél : 05 49 06 88 21

Mel : xavier.grolleau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **16 MAI 2025**

La cheffe de service eau environnement

à

Le responsable de l'unité Départementale  
de la DREAL Pays de la Loire

Objet : Complément projet de la ferme éolienne de l'Epinaie - Volkswind

Vous avez sollicité l'avis du service eau environnement sur le dossier mentionné en objet suite aux compléments apportés par le porteur de projet en réponse à votre avis du 18 novembre 2024.

Les caractéristiques du projet restent inchangées par rapport au projet initial pour la création d'un parc éolien de 4 éoliennes en remplacement du parc existant de 5 éoliennes de Benet 1 ayant une production moindre et mis en service en 2007.

Par rapport à notre avis initial, il avait été évoqué l'absence d'analyse de l'impact de l'effet barrière généré sur l'avifaune de ce nouveau projet par rapport à l'existant. Le porteur de projet présente un projet avec une emprise plus compacte en raison du nombre réduit d'éoliennes par rapport au projet existant mais aussi par rapport à l'arc de cercle créé par l'alignement des éoliennes. L'impact du projet reste le même par rapport au dossier initial car l'axe de circulation entre chaque éolienne reste inférieur à 200 m. Cependant, le porteur de projet indique en page 336 qu'aucun couloir de migration n'a été mis en évidence. Le fait que le parc soit plus compact que l'existant (réduction de 500 m de la largeur du futur parc) réduit d'autant plus la perturbation des déplacements de l'avifaune pour le contournement. Ces points auraient dû être étudiés pour mettre en avant l'avantage des projets de repowering.

Dans l'avis précédent, il a été demandé que le porteur de projet présente un tableau de synthèse des caractéristiques techniques entre le parc de Benet 1 et celui du projet de la ferme de l'Epinaie afin de présenter les avantages techniques que représente ce repowering.

1<sup>er</sup> janvier 2025 : la DDT des Deux-Sèvres s'engage dans la démarche zéro courrier papier



Dans les éléments apportés, le porteur de projet limite son comparatif à l'aspect emprise dans l'espace de la rotation des pâles et positionnement des éoliennes. Il aurait été plus pertinent qu'une approche plus globale (production, caractéristiques techniques des éoliennes) soit présentée.

Les compléments apportés par le porteur de projet sur le calendrier répondent aux questionnements formulés dans notre avis initial.

Le point demandé sur le Système de Détection Automatique (SDA) a bien été pris en compte par le porteur de projet.

Sur l'aspect démantèlement, le porteur de projet présente les différentes phases de démantèlement d'un point de vue réglementaire et technique. Cependant, il aurait été plus opportun d'adapter l'argumentaire sur le projet en question par la présentation d'une projection d'un scénario de démantèlement. Il aurait également été préférable que soit présenté un planning prévisionnel déterminant la phase de construction du parc de la ferme de l'Epinaie complété avec celui du démantèlement du parc de Benet 1.

Le directeur départemental,  
Par subdélégation  
La cheffe de Service Eau et Environnement



Laure AERTS